

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS362/2  
24 avril 2007

(07-1685)

---

Original: anglais

## CHINE – MESURES AFFECTANT LA PROTECTION ET LE RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### Demande de participation aux consultations

#### *Communication du Japon*

La communication ci-après, datée du 20 avril 2007 et adressée par la délégation du Japon à la délégation de la Chine, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement japonais notifie par la présente au gouvernement de la République populaire de Chine (la "Chine") que, en raison de l'intérêt commercial substantiel du Japon en tant que partenaire commercial important de la Chine, il désire participer aux consultations qui ont été demandées par les États-Unis dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 16 avril 2007 (WT/DS362/1, IP/D/26, G/L/819) intitulée "*Chine – Mesures affectant la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle*".

---